

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain PLUiHD

## Modification simplifiée n°4

### BILAN de la mise à disposition du public

Procédure	Date d'approbation	Référence délibération
Elaboration	27 février 2020	N°20-56
Modification simplifiée n°1	1 <sup>er</sup> février 2022	N°22-35
Modification simplifiée n°2	6 décembre 2022	N°22-319
Déclaration de projet	6 décembre 2022	N°22-320
Modification simplifiée n°3	24 septembre 2024	N°24-270

## Introduction

### ➤ Objet de la modification simplifiée

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) a lancé une modification simplifiée n°4 (MS4) de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) afin de supprimer un emplacement réservé « ERCOPA01 » sur la commune de Corquilleroy et de Pannes.

### ➤ Rappel de la procédure

La procédure de modification simplifiée n°4 a été prescrite par arrêté n°25-03 du 28 janvier 2025.

En application de l'article L. 153-40, le projet de modification simplifiée n°4 a été notifié aux personnes publiques associées à partir du 24 mars 2025

En vertu de l'article L. 153-47, Les modalités de la mise à disposition du public ont été précisées par délibération n°25-88 du Conseil communautaire du 25 mars 2025.

Le présent document a pour objectif de faire le bilan de cette mise à disposition du public.

## 1- Mesures de publicité

Les mesures de publicité de cette mise à disposition du public sont définies par la délibération n°25-88 du Conseil communautaire du 25 mars 2025.

### Affichage Mairies

La délibération n°25-88 a été affichée dans l'ensemble des Mairies de l'AME pendant une durée minimale de 1 mois à partir du 2 avril 2025.

### Affichage de l'avis

Un avis précisant les modalités de cette mise à disposition du public a été porté à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de celle-ci :

- Par affichage dans les locaux de l'AME (au siège et dans les bâtiments du pôle urbanisme habitat et mobilités - PUHM) à partir du 8 avril 2025,
- Mention dans les annonces légales en ligne du journal la République du Centre le 15 avril 2025.
- Par affichage en Mairie de Corquilleroy et de Pannes à partir du 16 avril 2025

**Agglomération Montargoise Et rives du loing**  
(AME)

\*\*\*\*\*

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
(MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLUiHD)

Par arrêté n°25-03 du 28 janvier 2025, le Président de l'AME a prescrit une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD).

Conformément à la délibération n°25-88 du Conseil communautaire du 25 mars 2025, la mise à disposition du public se déroulera dans les locaux du Pôle Urbanisme Habitat Mobilité (PUHM - Centre commercial de la Chaussée - 1<sup>er</sup> étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), ainsi qu'en Mairie de Corquilleroy et de Pannes. Cette mise à disposition du public se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs :

**DU LUNDI 28 AVRIL 2025 (9H) AU DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUIN 2025 (23H59).**

Le public pourra consulter le dossier :

- En version papier, au PUHM, ainsi qu'en Mairie de Corquilleroy et de Pannes aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute observation du public pourra être transmise à l'AME :

- soit sur un registre dédié, joint à chaque dossier mis à disposition (dans les locaux du PUHM et en Mairie de Corquilleroy et de Pannes) aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- soit par courrier à l'attention du Président de l'AME, à l'adresse suivante : Agglomération Montargoise Et rives du loing, Pôle Urbanisme Habitat et Mobilité, 1, rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS Cedex ;

A l'issue de cette mise à disposition du public, le Conseil communautaire en tirera le bilan et délibérera sur le projet de modification simplifiée n°4. Le bilan de cette mise à disposition sera consultable pendant une durée de 1 an sur le site internet à l'adresse suivante : [www.aglo-montargoise.fr](http://www.aglo-montargoise.fr).

*Avis relatif à la mise à disposition du public de la MS4*

## Site internet

Le dossier complet a été publié sur le site internet de l'AME conformément aux dispositions prévues par la délibération n°25-88.

## Annonces légales

La mise à disposition du public a également fait l'objet d'une mention dans la République du Centre, journal diffusé dans le Département, dans son édition du 10 avril 2025.



*Parution aux annonces légales de la  
République du Centre du 10 avril  
2025*

## **2- Organisation de la mise à disposition du public**

### 2.1 Mise à disposition du dossier

Un dossier de présentation de la procédure a été mis à disposition du public du 28 avril 2025 au 1<sup>er</sup> juin 2025 :

- Dans les locaux du PUHM ;
- Dans la Mairie de Corquilleroy ;
- Dans la Mairie de Pannes.

Ce dossier était constitué :

- De l'arrêté de prescription de la procédure ;
- De l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas ;
- De la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public ;
- D'une notice explicative ;
- Des avis des personnes publiques associées consultées durant la procédure ;
- D'un registre d'observations

### 2.2 Observations du public

Durant la période de mise à disposition, toute personne pouvait exprimer ses observations :

- Soit sur un des registres dédiés, joint à chaque dossier (dans les locaux du PUHM et en Mairie de Corquilleroy et de Pannes) ;
- Soit par courrier postal, à l'adresse de l'AME ;

## **3- Examen des avis des personnes publiques associées**

Trois avis ont été reçus par les Personnes Publiques Associées consultées dans le cadre de la procédure :

Remarque	Réponse de l'AME
<u>Chambre d'Agriculture du Loiret</u> Avis favorable sur la suppression de l'emplacement réservé	/
<u>Direction Départementale des Territoires du Loiret</u> Avis favorable sur la suppression de l'emplacement réservé	/
<u>3CFG :</u> Avis favorable sur la suppression de l'emplacement réservé	/

#### 4- Examen des observations du public

A l'issue de la mise à disposition :

- AUCUN courrier postal n'a été reçu ;
- AUCUNE observation n'a été inscrite dans les registres dédiés.

#### 5- Bilan de la mise à disposition du public

Au regard des observations émises, le projet de modification simplifié n°4 est accueilli favorablement.